

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

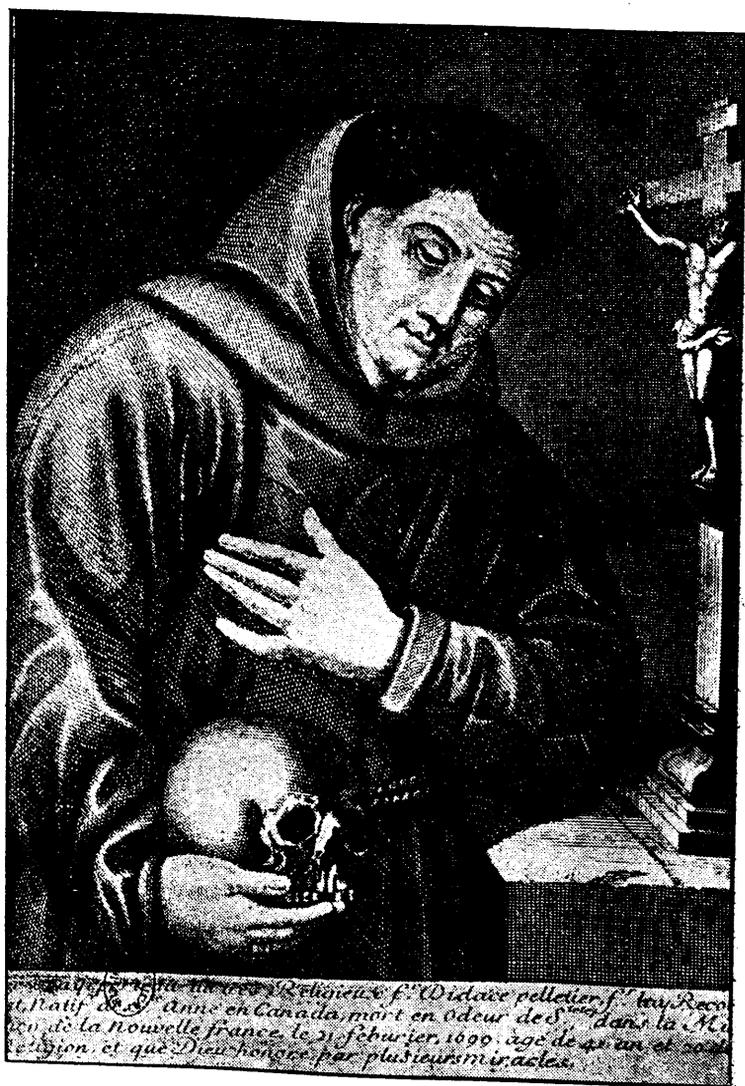
- Additional comments /
Commentaires supplémentaires: Pagination continue.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.



LE FRÈRE DIDACE PELLETIER.

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

IER VOLUME

MAI 1895

5ÈME LIVRAISON

LE RECOLLET OLIVIER GOYER (1).

On possède très peu de renseignements sur le père récollet Olivier Goyer. On ignore quand il vint dans le pays et quand il en partit (2). C'est lui qui, le 19 décembre 1698, prononça l'oraison funèbre de Frontenac. Il était alors commissaire-général de son ordre dans la Nouvelle-France, ainsi qu'on le constate par le procès-verbal d'un miracle attribué au frère récollet Didace Pelletier en date du 26 octobre 1699 (3).

C'est le père Goyer qui était le confesseur de Frontenac et c'est lui qui l'assista à sa mort.

Parkman a publié quelques extraits de l'oraison funèbre prononcé par le père Goyer (4).

Cette pièce d'éloquence n'a jamais été publiée en français. Aussi, nous croyons intéresser le lecteur en la mettant au jour.

Le séminaire de Québec possédait autrefois le texte original de l'oraison funèbre de Frontenac. On ne sait

(1) I, III, 14.

(2) La *Liste chronologique des évêques et des prêtres, tant séculiers que réguliers employés au service de l'église du Canada depuis l'établissement de ce pays*, imprimée à Québec en 1834, et le *Répertoire du clergé canadien* de Mgr Tanguay ne le mentionnent pas.

(3) ".....En foy de quoy avons signé et apposé le sceau de la Mission ce 26e jour du mois d'obre 1699.—Fr. Olivier Goyer commissaire gnal". — *Canada-Français*, volume quatrième, page 261.

(4) *Frontenac and New-France under Louis XIV*, pages 431, 432, 433, 434.

ce qu'il est devenu. On suppose qu'il aura été soustrait par quelque main avide de vieilles choses.

La copie que nous possédons a été faite par Mgr Hamel, de l'université Laval, sur un manuscrit de l'abbé Plante, qui, lui, l'avait copié sur l'original du séminaire de Québec. C'est dire que le tout est authentique.

A qui attribuer les commentaires qui accompagnent la copie manuscrite de l'oraison funèbre du comte de Frontenac par le père Olivier Goyer ?

M. Parkman dit que M. Jacques Viger était d'opinion que ce critique anonyme n'était autre que l'abbé de la Tour, l'auteur des *Mémoires sur la vie de Mgr de Laval* (1).

M. George Stewart, dans les notes qui accompagnent sa magistrale étude sur Frontenac et son temps (2) raconte de son côté que M. l'abbé Casgrain l'a informé que ces commentaires étaient dûs à la plume mordante de l'abbé Charles Glandelet, qui vint au Canada en 1675 et demeura un demi-siècle au séminaire de Québec. M. Glandelet, qui fut supérieur et confesseur des Ursulines, mourut à Trois-Rivières à l'âge avancé de 80 ans.

—o—

Oraison funèbre du très-haut et très-puissant Seigneur Louis de Buade, comte de Frontenac et de Paluan, Maréchal de camp de l'armée du roi, Chevalier de l'ordre de St-Louis, Gouverneur et Lieutenant général pour le roi dans toute l'Amérique Septentrionale, prononcée en l'église des récollets de Kébec, lieu de sa sépulture, le 19 décembre 1698. (3)

In multitudine videbor bonus et in bello fortis.

Je ferai voir que je suis bon à mon peuple et vaillant dans la guerre.

Au livre de la Sagesse, chap 8.

(1) *Frontenac and New-France under Louis XIV*, page 435.

(2) *Narrative and critical history of America*, edited by Justin Winsor, volume IV, page 357.

(3) Les chiffres intercalés dans le texte ci-bas reproduit réfèrent aux commentaires que nous publierons à la suite de l'oraison funèbre.

M.

Ainsi parle Salomon divinement inspiré de tracer en sa personne les caractères d'un homme héroïque. Il nous le représente occupé à connaître et à pratiquer les règles de la véritable sagesse qu'il préfère à l'or et à l'argent, et qu'il prend pour guide dans la conduite des peuples qui lui sont soumis, tirant sa gloire d'une solide vertu, méprisant les vaines louanges d'un flatteur intéressé, ne recherchant dans la grandeur que le plaisir d'être utile, digne d'être admis dans le conseil des princes, qui l'honorent de leur bienveillance, qui suivent ses avis, qui l'écoutent avec attention parce qu'il est prudent pour ne dire que ce qu'il faut, et grave pour le dire avec poids, acquérant après sa mort une glorieuse immortalité parmi ceux qui le suivent, vivant dans leur esprit par le souvenir d'une bonté qui le faisait aimer des grands.

A ces mots reconnoissez (1), Messieurs, l'illustre défunt dont nous célébrons les obsèques et à la place de ce héros mettez-y (2) Très-haut et très-puissant seigneur Louis de Buade Comte de Frontenac et de Paluau, maréchal de camp des armées du roy, chevalier de l'ordre de St Louis, gouverneur et lieutenant-général pour sa Majesté dans toute l'Amérique Septentrionale.

Cet homme sage (3), désintéressé, libéral, dévoué au service de son roy, zélé pour le bien public, grand dans les difficultés par sa prudence, dans les périls par son courage et dans la religion par sa piété.

Cet homme sage que le sénat (4) de Venise, cet aréopage de l'Italie, écouta avec une respectueuse attention parce qu'il y parla (a) avec toute la force de cette éloquence que vous avez admirée (5) depuis, Mrs, dans vos assemblées publiques, éloquence qu'il avait reçue de la nature cultivée par l'étude. Cet homme désintéressé qui, plus occupé de son devoir (6) que de sa fortune fit celle (7) des autres sans augmenter (8) la sienne. Cet homme libéral dont la magnificence (9) a eu pour bornes celles de ses biens. Cet homme dévoué par devoir et par inclination au service de son roy dont il respectoit

la majesté et aimoit la personne (10) zélé (11) pour le bien public, qu'il ménageoit aux dépens de ses propres intérêts. Grand dans les difficultés par cette prudence consommée, par cette solidité de jugement (12), par cette étendue, cette élévation et cette présence d'esprit (13) qui s'est soutenue jusqu'au dernier moment de sa vie. Grand dans les périls par son courage (14), il ne s'y exposa jamais avec témérité (15), il en sortit toujours avec honneur (16). Grand dans la religion (17) par sa piété, dont il pratiqua les œuvres en esprit et en vérité.

Il est temps de recueillir toutes ces idées et pour garder de l'ordre dans un sujet si vaste, renfermons les toutes dans les termes de mon texte et disons que le Comte de Frontenac s'est fait aimer par sa bonté; telle a été sa vie politique. Il s'est fait estimer par sa valeur, telle a été sa vie militaire. On le reconnaît déjà à ces traits. Son portrait cependant n'est encore qu'ébauché. Pour-y mettre la dernière main, unissons le serviteur de Dieu avec l'homme du roi, et le chrétien avec le guerrier. C'est ce que je vais faire dans les deux parties de ce discours.

1° POINT. C'est une vérité que la philosophie pa-
yenne a reconnue avant que la morale chrétienne en ait
fait une loi. Ceux que Dieu a choisis pour prendre sous
lui le gouvernement des provinces et que la providence
a placés, comme dit l'écriture, sur la tête des autres hom-
mes, doivent se regarder comme des personnes consacrées
par état à l'utilité et à la félicité publique (R. 1.). Ils
doivent dire avec StPaul: nous sommes redevables à
tout le monde et si nous représentons Dieu par une
autorité qui nous fait craindre et respecter pourquoy
ne le représenterons-nous pas par une bonté qui nous
fasse aimer des peuples? Notre grandeur ne consiste
pas tant au pouvoir que nous avons de leur commander,
qu'aux moyens que nous prendrons de leur être utile.
Tel doit être l'usage de l'autorité à la regarder dans les
desseins de Dieu. Mais si nous la considérons dans les
mains des hommes, hélas! à quels abus n'est-elle pas ex-

posée. Comme le pouvoir d'un gouverneur de province tient du souverain et est comme un rayon de la royauté, donnant des ordres auxquels on ne peut résister sans crime, il est à craindre que se voyant (18) en état de faire tout ce que l'on veut, on ne fasse pas toujours ce que l'on doit, que la facilité de nuire impunément n'en inspire le dessein, et que le crédit de l'homme public ne serve à la passion de l'homme particulier. Ce désordre est encore plus à craindre dans un pays (19) où l'autorité étant plus éloignée de son centre, peut moins être redressée quand elle s'écarte de la droiture ; où l'influence du chef sur tous les membres de l'état se trouve interrompue par une vaste étendue de mers, où les remèdes que le roy voudrait opposer aux maux peuvent souvent devenir inutiles par le retardement ; où un gouverneur semblable à ce mauvais serviteur de l'Évangile peut se prévaloir de l'éloignement du maître commun pour traiter avec dureté ceux qui lui sont soumis.

Le gouverneur dont je fais l'éloge ne profita jamais de ces conjonctures pour faire sentir aux foibles (20) le poids de son autorité. Et vous, Dieu de douceur et de clémence, qui aviez formé ce grand homme pour la vertu, vous lui aviez donné un cœur de Père pour votre peuple. Il suffisoit de l'envisager pour être prévenu d'estime et de confiance (21) ; un air (22) noble mêlé de douceur, un caractère de probité répandu sur son visage aussi bien que dans ses actions, toujours disposé (23) à faire du bien aux uns, ou à soulager la misère des autres, une sincérité qui le rendait incapable de dissimuler (24), une fidélité inviolable dans ses amitiés (25) et dans ses paroles, affable, officieux à ses ennemis (26) par générosité, à ses amis par reconnaissance, désintéressé (27) pour lui-même, empressé pour les autres, il n'employait son crédit (28) en cour que pour obtenir une grâce à celui-cy, donner de bonnes impressions de celui-là, faire valoir les services de l'un, excuser les fautes de l'autre : en un mot, pour obtenir sa protection, il suffisoit d'en avoir besoin : heureux (29) s'il ne l'a jamais ac-

cordée qu'au mérite ! Tels furent les caractères de cette bonté d'âme qui lui concilia la confiance (30) de ses amis, l'estime de ses ennemis et tout ensemble le respect et la confiance des nations sauvages amies ou ennemies qui ne l'appelèrent jamais autrement que *leur père*. Je dirois, Mrs, qu'un si excellent homme devoit avoir gagné tous les cœurs (31) si un homme qui doit répondre à tout le monde pouvoit plaire à tout le monde. Qui l'aurait cru ? certains mécontents (32) conspirèrent en secret (33) n'osant éclater en public ; ils forment de sourdes intrigues qu'il est plus facile d'entrevoir qu'expédient de révéler, ils préviennent (34) le plus éclairé et le plus juste roy du monde et l'obligent de rappeler à la cour un sujet qui lui étoit si utile ailleurs. C'est ici, Mrs, (35) où je demande votre réflexion pour entrer dans les sentiments d'un homme d'honneur qui sent sa conduite irréprochable et ne peut la justifier. La bienséance et l'habitude et plus encore les devoirs de sa naissance et de sa condition le retiennent à la cour : mais il la regarde comme le lieu de son exil, quand il pense qu'il est où il ne devoit pas être. La prévention avoit mis une espèce de barrière entre le roi et le sujet qu'il fut longtemps impossible de franchir. En vain Mardochée se présente-il souvent à la porte d'Assuérus, le jour de la gloire et de la joie que la providence a marqué n'est pas encore arrivé. Sept ans se passent après lesquels Mr de Frontenac qui avoit toujours compté sur la bonté de sa cause et l'équité de son juge, trouva enfin un de ces précieux moments que le prince dérobe aux affaires de son état pour donner à celles des particuliers. Jamais moment ne fut plus attendu et jamais moment ne fut plus heureux. Le comte de Frontenac parle efficacement pour sa justification et le roi dont les paroles sont autant d'oracles, lui répond : " Je vous renvoie en Canada, où je compte que vous me servirez aussi bien que vous avez fait cy-devant, je ne vous en demande pas d'avantage."

Quelle joie quand on aperçut ce navire, ou, pour

mieux dire, ce char de triomphe flottant qui ramenait le désiré des nations. Les illuminations dissipèrent les ténèbres de la nuit, tandis que les acclamations troublèrent son silence et sa tranquillité. Les rochers qui bordent ce vaste fleuve (1) en retentirent et leurs échos par une succession et fidelle répétition prévinrent dans les lieux éloignés la diligence de ceux qui portaient une si agréable nouvelle. Je m'aperçois que le souvenir de cette joie vous fait pleurer celui qui vous la causa. Je n'entreprendrai pas d'essuyer (36) vos larmes ne pouvant moi-même arrêter les miennes. Après tout, elles sont justes et jamais peuple n'en versa pour un meilleur gouverneur. Quand je parle ici de la bonté du comte de Frontenac, ne vous figurez pas, Mrs, une bonté qui vienne de manque d'esprit et de courage, qui ne se sent pas ou qui se néglige. Il fut bon par vertu non pas par faiblesse. Cette vertu ne fut pas en lui un effet de son tempérament, ou si elle en fut un nous pouvons suivant la doctrine de S. Augustin regarder en lui le bon naturel comme une espèce de don (2); surnaturel qui étoit un effet anticipé de la grâce et une prochaine disposition à la vertu. La bonté dont je parle n'est pas précisément cette vertu qui rendoit notre sage gouverneur affable, facile, complaisant, compassif et indulgent. Elle faisoit, il est vrai, une partie de son mérite, mais elle ne l'achevoit pas. La bonté que je loue étoit comme une vertu générale qui comprenoit toutes habitudes de la charité et de la piété chrétiennes. Celle-là lui forma des entrailles de Père pour les peuples et celle-ci lui donna un cœur droit devant le Seigneur.

Faut-il dans une administration publique avoir cette sollicitude dont parle St. Paul qui applique uniquement ceux qui en sont chargés à remplir tous les devoirs de leur état. Jamais Père tendre et passionné pour sa famille travaillait-il avec plus de soin à son établissement que le comte de Frontenac pour le progrès et la félicité

(1) Le fleuve St-Laurent qui passe à Kébec.

(2) *Divinum naturaliter munus.*

de cette colonie. Eh ! que scavons nous, Mrs, si Dieu ne lui ôta point ce cher fils, l'unique héritier de tant de vertus paternelles que la mort arrêta (1) à l'entrée d'une carrière qu'il alloit fournir glorieusement ? Que scavons-nous, dis-je, si Dieu ne lui ôta point cet enfant pour substituer en sa place toute la tendresse et toute l'exactitude de cette vigilance paternelle.

Faut-il être désintéressé ? Quel autre gouverneur put jamais dire avec plus de vérité que le nôtre ces paroles de Samuel (37) au peuple de Dieu (L. des Rois, C, 12) : "Le Seigneur m'est témoin que vous n'avez rien trouvé en moi que l'on me puisse reprocher, déclarez devant le Seigneur et devant son Christ si j'ai pris le bœuf ou l'âne de personne par de faux crimes, si je me suis laissé corrompre par les présents et si j'ai jamais opprimé la veuve ou l'orphelin." Ce grand homme n'a jamais fait de pauvres (38) mais il en a nourri plusieurs et la matière de ces aumônes fut ce qu'il retrancha de sa dépense, d'une main il essuyait les larmes des affligés et de l'autre il mettoit un voile sur leurs afflictions, il entroit par une charité tendre, mais discrète, de ceux qui n'étant pas accoutumés à la misère, rougissoient de la découvrir, aimant mieux de la souffrir en silence que de la découvrir avec un peu de honte. Il la leur épargnait en prévenant leurs demandes et n'exigeant d'eux que le secret pour reconnaissance. Ce n'est point ici, Mrs, une idée de vertu imaginée dont je prétende faire honneur à mon héros ; je pourrais vous dire avec l'apôtre parlant de lui-même : Scio hominem (39), je connois un homme qui dans le peu de temps qu'il la pratiqua en a vu des marques et Dieu sçait que je ne ment pas. Ce Dieu de justice et de vérité fut le témoin de ses aumônes comme il fut l'objet de sa piété. Cette dévotion qui, selon St. Augustin, convient à ceux qui ont le commandement des peuples consiste à ne rien faire contre et à faire tout pour la gloire de la religion. Ils ont besoin pour cela de

(1) Tué à la tête d'un régiment qu'il commandait au service de l'évêque de Munster, allié de la France.

cette droiture d'esprit et de cette docilité de cœur que Salomon ⁽¹⁾ demandait à Dieu. La droiture d'esprit leur est nécessaire pour connaître ce qu'ils doivent à Dieu et ce qu'ils doivent à César : ce que l'intérêt public demande et ce que la conscience permet. La docilité de cœur leur est nécessaire pour se conduire selon ces connoissances.

Je touche ici un endroit, Mrs, qui mérite d'autant plus votre attention qu'il regarde ce pays plus en particulier. Une fâcheuse expérience (40) nous convinc que l'avidité naturelle que les sauvages ont pour l'eau de vie les porte toujours à des excès qui les rendent aussi intraitables sur les choses de la religion que faciles à accorder tout ce qu'on leur demande en échange de cette liqueur. Comme ce commerce est opposé au christianisme et injuste du côté des négociants qui se prévalent de la stupidité de ces barbares qu'ils abrutissent par cette excessive boisson, le roi qui dans l'établissement de cette colonie n'a rien eu plus à cœur que la conversion de ces infidèles, a défendu la traite de l'eau de vie avec eux. Le comte de Frontenac qui la regardoit comme nécessaire pour rendre le trafic plus grand et plus abondant avoit paru la favoriser. Mais enfin sentant approcher ce fatal moment où la vérité se découvre pour l'ordinaire à l'esprit dans tout son jour, a reconnu que le transport de cette liqueur a causé de très grands maux à cette église naissante et à la colonie et fâché d'avoir en cela commis son autorité à des gens qui en ont abusé, a professé que si Dieu ne le retirait pas de ce monde il agirait avec plus de circonspection. C'est ainsi, Mrs, que l'on revient de ses prétentions et qu'on en revient sans honte lorsque la droiture d'esprit et la docilité de cœur sont appuyées sur un fond de religion. N'attendez pas que je vous fasse ici un fidèle récit de ses dévotions (41) ordinaires, de ces heures passées à répandre son cœur en la présence de son Dieu dans ce st. temple qu'il a choisi pour le lieu de sa sépulture, s'estimant heureux de

(1) Dabis servo tuo cor docile. 3, Livre des Rois, C, 3.

mêler ses cendres avec celles des enfants de l'humble St François qu'il a toujours honoré (42) de son affection paternelle ⁽¹⁾ de sa protection et de ses bienfaits. Je passe sous silence cette lecture (43) spirituelle dont il s'étoit fait depuis plus de 40 ans un engagement indispensable. Cette attention (43) de Dieu dont il avoit une sainte avidité ; de cette exactitude à venir entendre tous les jours la messe malgré la rigueur de la saison et ses incommodités habituelles. Assistait-il à cet auguste sacrifice ? C'étoit avec une dévotion exemplaire. S'agissoit-il d'approcher des sacrements ? Il se préparait à cette grande action par la retraite (44) et le recueillement, il s'y soutenait par de saints désirs et de pieuses affections. Régulier dans toutes les observances de l'église qu'il regardait comme des lois faites indifféremment pour tous les chrétiens. Quel jeûne n'a-t-il point observé tandis qu'il l'a pu et toujours fait observer dans sa maison. Ajouterai-je au détail de tant d'actions chrétiennes des souffrances unies à celles de Jésus-Christ crucifié ? Quels furent ses sentiments et quels furent les nôtres pendant que ce zélé prélat lisait l'histoire de la passion du sauveur et en exposait les endroits les plus touchants d'une manière si pathétique ? J'étois, vous le savez, Mrs, le plus près du moribond pour servir d'Écho à la voix du pasteur et recueillir les derniers sentiments avec les derniers soupirs du mourant. Ce fut alors que je vis plus que jamais comment meurt un homme qui a bien vécu.

Puissiez-vous profiter de tant d'exemples de piété vous qui la croyez incompatible avec la grandeur, vous qui regardez la bienséance de votre condition comme une loi suprême à celles de l'Évangile et de l'Église, vous qui vous servez du prétexte de votre naissance, ou pour vous dispenser des devoirs de la religion que vous trouvez trop pénibles et trop humiliants : ou pour vous pardonner les fautes que vous faites dans votre état qui vous paraissent inévitables. Apprenez de l'ex-

(1) En qualité de syndic Apostolique de tous les Récollets du Canada.

emple d'un homme qui fut encore plus grand par sa piété que par sa naissance, apprenez que la noblesse est plutôt un engagement à bien vivre, qu'un titre pour vous soustraire aux lois du Christianisme. Votre reconnaissance doit répondre à la grandeur des biens que Dieu vous a faite. Puissiez vous profiter de tant d'exemples de piété, vous qui prétendez l'exclure de la profession des armes, vous qui séparant par une distinction chimérique l'homme d'honneur d'avec le chrétien, faites aux dépens de la religion une vaine parade de vertus tout au plus militaires et que les payens pratiquent peut-être mieux que vous. Quel est donc votre aveuglement si vous pensez pouvoir vivre avec plus de licence que les autres chrétiens ? Et pour vous convaincre du contraire je ne voudrais que vous faire faire cette réflexion :

Croire qu'il y a un enfer, croire que pour y tomber il suffit de mourir avec un seul péché mortel, être exposé aussi souvent à la mort qu votre profession vous y expose, vous y exposer avec une conscience chargée de crimes, en vérité ne faut-il pas avoir perdu la raison ? On ne fait pas, me direz vous, toutes ces réflexions quand on est dans l'occasion. J'en conviens et c'est en cela que vous commettez une nouvelle faute. Eh ! ne me dites pas que ces pensées seraient capables de ralentir le courage, croyez-moi, quelque intrépide que vous soyez dans l'occasion, vous le seriez encore plus si votre conscience ne vous reprochait rien. Il n'y a qu'un libertin et un athée qui ose dire que pour être vaillant on doit renoncer à la piété chrétienne. A ce mot de piété, ne vous révoltez pas mal à propos ; on ne prétend rien vous prescrire qui ne soit compatible avec votre condition. La piété, selon St. Augustin n'est autre que le service et le culte que chacun rend à Dieu dans son état. Voulez-vous donc savoir quelles sont vos obligations, voici ce que St. Jean répondit aux guerriers qui le consultèrent : n'usez ni de calomnie, ni de violence, ni de fraude envers personne ; contentez-vous de votre paie. Remarquez que ce divin précurseur ne leur ordonne pas de quitter leur

état, quelque dangereux qu'il soit, mais il leur donne le moyen de s'y sanctifier en y gardant de la retenue et de la modération. C'est ainsi que l'on sanctifie les guerres, selon le langage d'un prophète, c'est ainsi qu'étant bon au peuple on ne laisse pas d'être vaillant dans la guerre. Voici le 2e caractère de notre illustre défunt.

(*La suite dans la prochaine livraison*)

REPONSES

Sépulture de Wolfe. (I, III, 17.)—Bien que le brave rival de Montcalm ait eu un petit monument à Westerham et un second plus important dans l'abbaye de Westminster, à Londres, il paraît avoir été inhumé dans la voûte de l'église de Saint-Alphage, à Greenwich. Un savant antiquaire de Montréal, M. Henry Mott, me communique la réponse suivante qu'il vient de recevoir à ce sujet du recteur de l'église de Saint-Alphage, à qui il a écrit :

"Wolfe was certainly buried in the vaults under the church now standing. The vaults were sealed up after the extra-mural interment act. The name of Wolfe is to be seen on the outside of the vault. The church demolished was the old church which fell in 1810 and gave place to the present one which was consecrated in 1818. There is no monument in the church to General Wolfe. The probable reason for the absence of such monument is that the day after the funeral at Greenwich there was a petition in Parliament for the erection of a monument to him in Westminster Abbey. See Hasled's History of Kent, p. 97, note."

J. M. LE MOINE

Brome. (I, III, 28.)—UN CURIEUX demande l'origine du mot Brome. Trois personnages ont illustré ce nom.

1. RICHARD BROME, auteur comique anglais, mort en 1692, qui a laissé plusieurs pièces de théâtre qui ont été beaucoup remarquées.

2. ALEXANDRE BROME, poète anglais, né en 1620 mort en 1666, qui se montra, pendant le gouvernement de Cromwell, un chaud partisan des Stuarts.

3. JACQUES BROME, voyageur anglais, qui vivait au commencement du XVIIIe siècle, et qui a laissé des récits de voyages en Angleterre, en Ecosse, en Espagne, en Italie et en Portugal.

Lequel de ces Brome a-t-on voulu honorer en donnant ce nom à un canton de la province de Québec ? Nous l'ignorons.

Le canton de Brome fut concédé par le général Prescott, le 18 août 1797, à Asa Porteo.

Voyez STATE PAPERS LOWER CANADA : 1796—Q. 75—1, pp 207, 234 ; 1799, Q. 83, p. 143 ; 1800, Q. 84, p. 259 ; 1886, Q. 100, p. 86 ; 1807, p. 29, Q. 103. —

Le Canadien en 1810. (I, IV, 35.)—LE CANADIEN, en 1810, était imprimé dans la maison portant les nos 20, 22, 24, rue Ferland, originai-
rement nommée Saint-François. Cette maison est aujourd'hui occupée
par Louis de Gonzague Baillairgé, avocat (no 20), par sa nièce, veuve
de James Cannon, avocat (no 22), et par M. Raymond (no 24). Cette
dernière partie est celle où se trouvait l'imprimerie qui occupait aussi
le bas des nos 20 et 22.

Cette maison appartenait en 1810, à François Baillairgé, architecte,
peintre et statuaire, l'oncle de Louis de Gonzague Baillairgé. Elle est
encore la propriété de la famille Baillairgé.

Le 17 mars 1810, sir James Craig, gouverneur-général du Canada,
fit saisir le matériel du CANADIEN et emprisonner son propriétaire et
son rédacteur parce que ce journal avait publié une poésie, œuvre de
Pierre-Florent Baillairgé, mon grand-père, dans laquelle les actes du
gouvernement étaient assez sévèrement censurés.

Cette poésie commençait ainsi :

Quand oserez-vous donc chasser,
Peuple, cette canaille
Que le gouverneur veut payer
A même notre taille.

G. F. BAILLAIRGÉ

Cantique de Noël. (I, IV, 36.) — NOUVELLE AGRÉABLE, UN
SAUVEUR ENFANT NOUS EST NÉ, etc., etc., est un cantique que j'ai souvent
entendu chanter dans les églises de campagne, en France.

Il doit remonter au commencement de ce siècle, car dans un volume
intitulé : NOUVEAU RECUEIL DE CANTIQUES A L'USAGE DU DIOCÈSE DE
QUÉBEC, imprimé en 1819, à la Nouvelle imprimerie, Halle des Francs-
Maçons, à Québec, ce cantique est donné comme étant de création
récente.

DANS CETTE ÉTABLE QUE JÉSUS EST CHARMANT, etc., que l'on chante
beaucoup aussi dans les églises de campagne, en France comme au
Canada, semble être d'origine plus ancienne.

P. de C.

Bibaud, jeune, dans son TABLEAU HISTORIQUE DES PROGRÈS MATÉ-
RIELS ET INTELLECTUELS DU CANADA, réclame pour l'abbé Painchaud,
fondateur du collège de Saint-Anne de LaPocatière, la paternité du
cantique NOUVELLE AGRÉABLE. D'après le même auteur, NOUS VOUS
INVOQUONS TOUS serait l'œuvre de l'abbé Boucher Belleville, auteur
d'un RECUEIL DE CANTIQUES A L'USAGE DES MISSIONS.

P. G. R.

Rale. (I, IV, 39.)—A la page 256 de son HISTOIRE POPULAIRE DU CANADA, Paris, 1886, M. Jacques de Baudoucourt dit que " le vrai nom est Sébastien Racle né à Sombacourt, en Franche-Comté (Doubs); arrivé au Canada en 1689; employé d'abord aux missions illinoises. "

Il y a apparence que nous devons abandonner Rasle pour adopter Racle.

Dans le livre de M. Justin Winsor: NARRATIVE AND CRITICAL HISTORY OF AMERICA, Vol. IV, p. 273, M. Sulte, trouvera un fac similé de la signature autographe du P. jésuite Rale.

On lit bien distinctement: SEB. RALE, S. J.

Il faudrait donc écrire Rale, et non Rasle ou Racle.

J. E. R.

Capot d'écolier. (I, IV, 41.)—J'ai lu quelque part que la tunique à nervures blanches et la ceinture verte portées par les élèves du séminaire de Québec sont la reproduction exacte du costume d'uniforme du petit séminaire de Lallèche, du temps de Mgr de Laval.

P. de C.

Messes propitiatoires à Québec. (I, IV, 42.)—Voici ce que je trouve dans les MÉMOIRES DE MME DE MAINTENON:

" EN CES TEMPS LA les gens de bien formaient des ligues de piété contre les maîtresses. Ils s'attribuaient la conversion de la Vallière et aspiraient à triompher aussi de Madame de Montespan qui y avait plus de part qu'eux et dont l'éternelle enfance se joua longtemps de leurs projets.... De présomptueuses devotes, occupées de tous les péchés hormis les leurs, se punissaient par des haïres et des cilices, de fautes qu'elles n'avaient pas commises.

Avec toute la sévérité de l'orgueil qui expie les crimes d'autrui quelques-unes faisaient de longs pèlerinages, d'autres d'abondantes aumônes. De tous côtés on priait, on pleurait, on se donnait la discipline, on s'imposait des pénitences, non pour que le roi de France laissât en paix ses voisins, diminuât les impôts, se soumit aux lois, rendit aux remontrances des parlements le droit d'effet suspensif (enlevé par les édits de 1667 et 1669), mais pour qu'il cessât d'aimer une femme.

Et comme si les vœux du nouveau monde étaient plus agréables à Dieu que ceux de l'ancien, on faisait offrir à Québec le sacrifice propitiatoire pour des péchés faits à Paris...."

G. A. NANTEL

Parricide. (I, IV, 43.)—A première vue notre correspondant Julius paraît avoir raison. En effet, le mot parricide fait naître dans l'esprit de celui qui connaît sa langue (parce que ce mot nous vient du latin): UN ATTENTAT CONTRE LA VIE DE PROCHES PARENTS.

Cependant les grammairiens acceptent le mot parricide dans le sens d'ATTENTAT CONTRE LA VIE DU SOUVERAIN OU CONTRE LA PATRIE.

Ils ont suivi en cela les vieux auteurs comme Malherbe et Voltaire. Voyez Littré au mot PARRICIDE. La convention et l'usage veulent que l'on puisse employer indifféremment les mots PARRICIDE ou RÉGICIDE pour exprimer le fait d'un attentat contre la vie d'un roi.

PARRICIDE appliqué dans le sens de meurtre d'un roi ou d'un attentat contre sa vie, appartient à l'histoire, et la grammaire qui n'est au fond que l'expression du bon sens l'a adopté

En vertu de l'article 86 du code pénal français, l'attentat contre la vie du chef de l'Etat est assimilé au parricide et puni de la même peine.

La langue de la grammaire et de la justice s'accordent sur ce point. C'est un touchant accord qu'il nous fait plaisir de signaler.

Champflour. (I, IV, 44.)—D'où venait François de Champflour, qui fut gouverneur de Trois-Rivières de 1639 à 1645 ? Nous n'en savons rien.

Il avait un parent de son nom, greffier au bailliage Saint-Marcol, à Paris, où il logea de 1646 à 1649 au moins.

De quelle province sortaient ces deux hommes ? De l'Auvergne probablement.

J'ai vu une gravure représentant le FAC SIMILE d'un EX-LIBRIS ayant appartenu à Etienne de Champflour, et accompagnée de la notice suivante :

“ Etienne de Champflour, écuyer, seigneur de Jozerand, né en 1714, filleul d'Etienne de Champflour, évêque de la Rochelle, son grand oncle. Il était conseiller à la cour des aides de Clermont (1743) procureur-général de la même cour (1763-74) et décéda en 1797. ”

La gravure en question montre, au centre, une étoile à cinq pointes ; au dessus, deux ailes d'anges ; au bas, un arbuste en fleurs.

Alors, c'est Champfleury, ou Champdelleurs—et cela se prononce Champflour en langage d'Auvergne, car n'oublions pas que la ville de Clermont-Ferrand est le chef-lieu de l'Auvergne.

BENJAMIN SULTE

QUESTIONS

45.—Les vers suivants sont inscrits sur un panneau encadré, suspendu au mur dans l'intérieur du monastère des Ursulines de Québec :

“ Quelles sont ces âmes ferventes,
Qui du grand océan en traversant les flots
Au milieu des écueils paraissent moins tremblantes
Que les plus hardis matelots
C'est, me dit-on, un noble essain
De l'ordre de St. Augustin,
Qui dans les saints transports d'une ardeur séraphique,
Des flammes de l'amour divin
Viennent embrazer l'Amérique. ”

Ces vers ressemblent comme idée, comme style et comme facture au panégyrique en vers de Mgr de Saint-Vallier qui couvre les deux pans de muraille de chaque côté de la porte de la chapelle de l'Hopital-Général. Les deux pièces seraient-elles du même auteur ? A qui doit-on les attribuer ?

QUAERO

46. — J'ai pris les notes suivantes dans l'ouvrage de Pierre Maël : *Une française au pôle Nord* :

" Tous les soirs, il y avait la formation, à la surface de l'eau d'une couche de glace mince et friable, de celle que les Canadiens appellent *frazi*.....

" Le *pack* ne se forme que par morceaux dans les bras de mer qui nous séparent du Spitzberg.....

" Merveilleusement encaquée dans la gongue d'*icebergs*, l'*Etoile Polaire* n'eut point à souffrir des poussées du large....

" Le bruit terrible qui venait du large faisait craindre, à tout instant, un assaut de la banquise extérieure, et l'on fût en droit de demander si le berceau de fer, sous la double influence du froid et de la poussée extérieure, résisterait à l'escalade des *floebergs*.....

" L'enorme glaçon s'échouait sur l'*icefield*, le faisant crier sur son poids.....

" L'enorme *débarris* qui portait le navire se détacha en bloc de la côte et se mit à dériver vers l'océan.....

" La lune, déjà haute, ne fit plus passer ses rayons qu'à travers la trame de l'un de ses brouillards gelés, dénommés par les Anglais *frost rime*, et qui n'excèdent guère 20 mètres au dessus du niveau du sol.....

" Banquise " — " blocs " —

L'amoncellement sinistre du "*hummock*."

N'y aurait-il pas moyen de traduire en bon français les mots : *pack*, *iceberg*, *floebergs*, *ice-field*, *frost-rem*, *blocs*, *hummocks* ?

Frazil et *débarris* me plaisent.

F.

47— Dans la principale église de Bellem, est une grande statue en pierre de la Sainte-Vierge, fort peu remarquable au point de vue de l'art, mais en grande vénération parmi la population bel-lomdise. On l'appelle *N.-D. du Canada*. Mais chose singulière, personne n'a pu me dire pourquoi on l'appelle ainsi. Tout ce qu'on sait, c'est que la statue est ici et s'appelle ainsi depuis longtemps, dès avant la Révolution et qu'on l'a toujours regardée comme privilégiée, sinon comme miraculeuse. Mais la tradition qui la rattache au Canada s'est complètement perdue. Pourtant, ce nom de *N.-D. du Canada* n'est par arbitraire, il doit avoir sa raison d'être. Voilà une bonne occasion pour ceux qui s'occupent de l'histoire primitive du Canada de faire des recherches intéressantes. Qui nous dira pourquoi cette statue s'appelle Notre-Dame du Canada ?

J. P. TARDIVEL